

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 44 (2017)
Heft: 6

Artikel: Le cannabis "light" ouvre la voie à la légalisation de la marijuana
Autor: Herzog, Stéphane
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cannabis «light» ouvre la voie à la légalisation de la marijuana

Le commerce d'un cannabis faible en THC, mais riche en cannabidiol, a explosé en Suisse. Cette irruption d'une herbe légale brouille les pistes. La conséquence à terme pourrait être la légalisation pure et simple du cannabis.

STÉPHANE HERZOG

C'est une petite modification légale, qui a ouvert la voie à un marché juteux: celui de l'herbe «light», ou plutôt, du cannabidiol (CBD), l'une des substances actives de cette plante. En 2011, la Confédération avait relevé le taux maximum autorisé de tétrahydrocannabinol (THC) dans le cannabis, qui était passé de 0,5 % à 1 % pour faciliter son exploitation au niveau industriel. C'est cette molécule psychotrope qui est prohibée au niveau international. Quant au CBD, il n'est pas soumis à la loi sur les stupéfiants.

Des producteurs ont donc œuvré sur la production d'un cannabis «light» et obtenu dès 2016 le droit de le commercialiser. Cette percée réglementaire a déclenché une ruée commerciale sur le «cannabis cannabidiol». Ce produit, à qui il est prêté des vertus thérapeutiques, a débarqué du jour au lendemain dans des petits magasins mais aussi dans la grande distribution. Il est vendu en tant que cannabis fumable ou comme cigarette, mais aussi sous forme d'huile, de capsules, etc. Fin septembre, 330 producteurs étaient déjà enregistrés auprès de l'Administration fédérale des douanes, indique-t-elle.

La police dans le brouillard

La diffusion de cette herbe légale a semé le trouble. Les polices cantonales se sont soudain retrouvées dans l'impossibilité de distinguer le fumeur de joint du fumeur de CBD. Elles cherchent désormais à s'équiper de systèmes capables d'analyser rapide-



Photo Keystone

ment le taux de THC dans du cannabis. Les réactions de milieux de la santé varient. Fumer du cannabidiol est mauvais pour la santé, mais en même temps, le consommer serait moins dommageable que de se droguer avec de la marijuana forte en THC, dont les effets néfastes sur la santé sont démontrés.

Pour certains spécialistes de la prévention, cette ruée vers le CBD ouvre la voie à la légalisation du can-

nabis. «D'ici deux à trois, nous verrons un changement légal», prédit Jean-Félix Savary, secrétaire général du Groupement romand d'études des addictions. Pour lui, l'arrivée du cannabidiol «est une bonne nouvelle, qui révèle un manque de règles dans ce domaine. Nous avons besoin de décisions», insiste-t-il. Ce spécialiste des addictions milite pour un marché contrôlé par l'État, à l'instar de ce que prévoit un projet de loi canadien sur le cannabis.

Sans l'inconvénient du «high»

Pourquoi les produits contenant du cannabidiol ont-ils un tel succès? «Le THC peut induire des états psychotiques et c'est l'inverse avec le CBD, qui a un effet apaisant», analyse ce professionnel de la prévention, qui rappelle que derrière la consommation de psychotropes se cache souvent une recherche d'automédication. «À travers la consommation de cannabidiol, substance qui ne provoque pas de high, on découvre que les fumeurs de joints cherchaient peut-être autre chose dans la plante que le THC lui-même.» «Les fumeurs réguliers peuvent consommer de l'herbe la journée sans être défonceés», précise Alec Burri, manager d'une société commercialisant du cannabidiol.

L'arrivée du CBD en vente libre dans le commerce a tout de même réveillé le politique. Mi-septembre, le débat a été lancé par le conseiller national UDC David Zuberbühler (AR), qui a demandé au Conseil fédéral pourquoi il n'interdirait pas le chanvre riche en cannabidiol. L'élue a notamment pointé le fait que l'Office fédéral de la santé publique déconseille aux consommateurs de prendre le volant après en avoir consommé.

Louer un terrain pour faire élever son cannabis au CBD

Ouverte en septembre 2017, My Growing Company propose une formule originale: louer aux clients de la terre pour l'élevage de leur cannabis cannabidiol. «Nous avons souhaité partager notre passion du cannabis avec le consommateur en l'invitant à suivre l'évolution de la culture dont il est locataire», explique Alec Burri, manager de cette PME établie au Jura. Le consommateur choisit sa variété de cannabis CBD, par exemple Mademoiselle Fraise, vendu 5.40 francs le gramme. La livraison intervient deux à trois mois plus tard par la poste. Par comparaison, un paquet de cigarettes suisses Heimat, dont le cannabis contient plus de 20 % de CBD, coûte près de 20 francs.